

Formation des enseignants en FLE

Pilote

Olivier BEAUFOUR, chef de projet formation FLE

Priorités

- Nationale : code de l'éducation – article L111-1
- Académique : formation des enseignants et ancrage de l'école dans son territoire
- D'Pass : A1 P1 et A3 P1
- A3 P1 : renforcement de la formation des enseignants

Constats

- La population scolaire de St-Martin est à plus de 80% non-francophone.
- L'allophonie scolaire n'est pas prise en compte dans les enseignements.
- Les enseignants en poste à Saint-Martin n'ont – à quelques exceptions près – aucune formation spécifique à la didactique adaptée au public allophone.

Objectifs

Offrir aux professeurs titulaires, en poste sur ce territoire, dans les premier et second degrés, une formation professionnelle certifiante en FLE/FLS.

Indicateurs de réussite

- Nombre d'enseignants volontaires : objectif 100/an.
- Deux modules minimum (sur les quatre que compte la formation) effectués par chaque participant.
- Evolution des pratiques pédagogiques en classe.
- Réussite des élèves en matière de maîtrise de la langue française : évaluations nationales et de la circonscription (n+1, n+2)

Public

- 200 enseignants titulaires de l'Education nationale en poste à St-Martin, en charge d'élèves allophones :
 - Promotion 1 : 100 enseignants de septembre 2016 à avril 2018
 - Promotion 2 : 100 enseignants d'octobre 2017 à mai 2019

Intervenants

- Organisme de formation à distance : CNED
- Fonds social européen, représenté le GIP-DAIFI de Guadeloupe
- Chef de projet, chargé du suivi administratif, financier, de la coordination de l'action
- 1 enseignant FLE/FLS en charge de l'accompagnement des participants

Organisation

Chaque module nécessite 40 heures de formation, soit 160 heures de formation au total. Les enseignants bénéficieront d'une formation en ligne, interactive, hors temps scolaire. Création d'une cellule d'accompagnement technique et pédagogique.

Calendrier

2015/2016 : étude de faisabilité

- Rédaction du projet
- Recherche de prestataires & recrutement des enseignants volontaires
- Rédaction des conventions
- Recherches de cofinancements & montage des dossiers *fonds européens*
- Commission de sélection
- Validations individuelles
- Création des 7 secteurs géographiques.

2016/2019 : mise en œuvre

Du 5 sept. 2016 au 4 janv. 2017 : Promotion 1

Déroulement du module 1/4.

Suivi : 24 réunions en établissements : prise en main de la plateforme de formation en ligne. 8 permanences par secteur (accompagnement technique et pédagogique). 1 séance plénière (octobre). Entretiens individuels. Bilan fin de période 1.

Du 10 janvier 2017 au 30 avril 2017 : Promotion 1

Déroulement du module 2/4. - Suivis individuels et collectifs.

Du 04 octobre 2017 au 5 février 2018 : Promotion 1 & 2

Promotion 1. Continuité du déroulement du module 3/4

Promotion 2 : Déroulement du module 1/4 – Suivi & accompagnement similaire

Du 10 février au 15 mai 2018 : Promotion 1& 2

Promotion 1 : Continuité du déroulement du module 4/4 – fin formation PROMO1

Promotion 2 : Déroulement du module 2/4 – Suivi & accompagnement similaire

Du 1^{er} octobre 2018 au 05 février 2019 : promotion 2

Déroulement du module 3/4

Du 10 février 2019 au 5 juin 2019 : Promotion 2

Continuité du déroulement du module 4/4 – fin formation PROMO1

BILAN QUALITATIF – FINANCIER – RAPPORT D'ACTIVITE

Besoins

- Salles de réunion connectées pour regroupement des candidats
- Salles de visioconférence ou de télé-présence pour compléments de formation par l'organisme de formation.
- Espace de travail pour le/les référents FLE

Partenaires

- Partenaire institutionnel : A l'initiative du service de l'éducation pour les collectivités de St-Barthélemy et St-Martin, cette action est portée par le Rectorat de Guadeloupe qui contribue à son cofinancement.
- Partenaire financier : Le FSE, par l'intermédiaire du GIP-DAIFI de Guadeloupe.
- Partenaire contractuel : L'organisme de formation qui propose cette formation.

Évaluation

- Evaluation du nombre de certificats de formation délivrés.
- Evaluation des résultats des élèves (année n+1) aux évaluations nationales et de circonscription.